



Première scolarisation, papa en détresse

Par **DEMBSKI**, le **10/07/2009** à **18:21**

Bonjour, je suis le papa d'un petit garçon qui va avoir 3ans le 1er Aout prochain, avec sa mère nous somme séparés depuis plus d'un an et gardons Mathéo une semaine chacun.rnrnSur la déclaration faite au jugement, la maman certifiait déménager dans la même ville que moi avec son nouveau compagnon pour simplifier la vie de l'enfant, mais elle a changé d'avis et s'est installée à 45 minutes en voiture de la ville où je réside.rnN'ayant ni l'un ni l'autre le permis de conduire, nous sommes en conflit sur le choix de l'école pour la rentrée prochaine.rnElle a inscrit notre fils dans l'école de sa ville sans m'en avertir et m'oblige à me perdre la garde alternée pour ne le voir qu'un week-end sur deux.rnrnJe ne veux pas perdre mon fils, j'ai quitté sa mère en emmenant les dettes qu'elle avait accumulées lors de notre relation, j'ai tout rebattu dans ma vie pour lui, je ne veux pas le priver de sa mère, je veux juste qu'elle attende la décision de justice en cours avant de le scolariser pour le bien de l'enfant. Aidez-moi, dites-moi quels sont mes droits et la marche à suivre pour continuer à voir son père.rnrnDans l'attente de vous lire, Madame, Monsieur, recevez mes salutations distinguées.rnrn Mr. DEMBSKI

Par **Visiteur**, le **10/07/2009** à **19:51**

A mes yeux, la meilleure des choses à faire est de saisir le juge pour qu'il statue sur le respect ou non respect des termes du jugement de divorce..rnrnBon courage